

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 3 mars 2010, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 33 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2010) (10-001) :

Ordonnance émise dans le cadre de la Coupe du monde FIG de gymnastique artistique - l'International Gymnix 2010 (1)

L'objet est d'autoriser l'utilisation gratuite du complexe sportif Claude-Robillard par le comité organisateur, du 4 au 8 mars 2010.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 4 mars 2010

Le greffier de la Ville,

M^e Yves Saindon